

SIVU* CHENIL FOURRIÈRE DE LOT-ET-GARONNE

*Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Commune de Caubeyres

Ouverture : du lundi au samedi de 9h00 à 17h00 - Fermé les dimanches et jours fériés.



Adresse : 3363 route des sables - Lasgraouettes - 47160 CAUBEYRES

Site internet : www.chenil-fourriere47.com

Mail : fourriere.chenil.departemental@orange.fr

Page facebook : [sivuchenilfourrieredelotetgaronne](https://www.facebook.com/sivuchenilfourrieredelotetgaronne)



Qu'est-ce qu'une fourrière :

La fourrière est le lieu de dépôt des animaux errants capturés sur les communes. Elle accueille uniquement les animaux sur demande des maires.

Que dois-je faire si je trouve un animal ?

Il faut prévenir la mairie de votre commune qui envisagera le placement au SIVU et éventuellement contacter les mairies limitrophes. L'animal, même s'il n'est pas identifiable appartient très souvent à un propriétaire que le recherche.



Que dois-je faire si je perds un animal ?

En premier lieu, signaler la disparition auprès de votre mairie, aux mairies environnantes, à votre vétérinaire, et prendre contact avec le SIVU (par téléphone ou en ligne sur Internet). Faire une description précise de l'animal et donner le N° Identification de sa puce électronique.

IDENTIFIER VOTRE ANIMAL

Pensez à faire pucer votre animal (chien et chat). Seulement 35% des animaux entrés en fourrière sont identifiés et peuvent donc retrouver leur maître rapidement. Pensez également à faire le changement d'adresse ou toute modification en remplissant le formulaire disponible chez les vétérinaires !!!

Quelques chiffres :

Année de création 1991 = 138 chiens entrés

2018 = 772 chiens et 638 chats

2019 = 646 chiens et 536 chats

2020 = 496 chiens et 536 chats

Le taux de remise à propriétaire pour l'année 2020 était de 33.46%.

Historique :

Créé en 1991 par la volonté du Conseil Départemental, à la demande des maires du Lot-et-Garonne, l'association de communes est devenue SIVU en 2006.

Le SIVU fourrière regroupe aujourd'hui 319 communes du département, c'est une structure unique en France par son mode de fonctionnement et sa taille.

C'est une fourrière au service des maires et non gérée par la SPA. La cotisation (année 2021) est de 1,35 euros par habitant (principe de mutualisation).

Le SIVU compte aujourd'hui 7 agents.

Sa mission :

Le SIVU récupère auprès des mairies les chiens et chats errants capturés par les communes de tout le département. Ces animaux sont examinés, le cas échéant identifiés (puce), puis vaccinés ; ils sont traités (si leur état de santé le nécessite) et enfin hébergés. Les animaux présentés ne peuvent pas être adoptés auprès de la fourrière.

Au-delà du délai légal de 8 jours ouvrés, s'ils ne sont pas réclamés par leurs propriétaires, ils deviennent propriété de la fourrière qui peut en disposer et les transférer à titre gracieux aux associations de placement (type SPA) ou dans le cas des animaux à risques (dangereux ou malades), les euthanasier.